

## **Paroisse catholique de Morat**

### **Commentaire du budget 2014**

#### **1. Budget de fonctionnement**

Le budget 2014 prévoit un faible excédent de charges de frs 2'865.00 en tenant compte d'un amortissement de frs 100'000.00 (pos. 990 332) et d'un retrait de fonds de frs 110'000.00 (pos. 990 480). Ce résultat s'explique par plusieurs motifs.

##### **a) Charges**

Au *chapitre 010/Assemblée et organes de paroisse*, les frais de convocations au vote cantonal en 2013 peuvent être biffés.

*L'administration générale/chapitre 020* est marquée par deux événements: d'une part, un changement de personnel au bureau paroissial (pos. 301) et, d'autre part, la délocalisation d'une partie des données de la paroisse à un centre externe (pos. 315).

Dans le *chapitre 390/Culte et célébrations* et à la position 318 (Aides et cérémonies spéciales), il convient de prévoir des coûts supplémentaires pour des prêtres temporaires, vu un congé sabbatique qui a été prévu. Pour les contributions aux groupes paroissiaux (pos. 365), des dépenses supplémentaires sont prévues pour le Frauentreff de Chiètres qui célèbre son 20e anniversaire et planifie un voyage pour ce motif. En plus, la paroisse souhaite désormais soutenir la communauté portugaise par un petit budget annuel.

Dans le *chapitre 391/Ministère pastoral* (pos. 318), divers projets sont prévus: le projet d'un spectacle d'un chant (Singspiel) pour les enfants pendant les vacances de Pâques et d'un camp d'été d'une semaine pour les adolescents. Le financement requis de frs 10'000.00 est effectué par un prélèvement sur les fonds spéciaux (cf. pos. 990 480). Est également prévu en 2014, un pèlerinage paroissial des familles au Ranft de St-Nicolas (Bruder Klaus). La paroisse a réduit sa contribution annuelle aux frais généraux pour la jeunesse communale de Morat; elle passe de frs 11'000.00 à frs 8'000.00. A la position 352, la paroisse évalue des coûts supplémentaires considérables (env. frs. 40'000.00) pour couvrir les charges supra-paroissiales et les compensations financières qui en découlent au niveau de la CEC. Ces coûts ont été légitimés par les catholiques du canton, lors de l'adoption de la révision partielle des statuts de la CEC, le 9 juin 2013.

##### **b) Recettes**

Sur la base des prévisions économiques générales et en tenant compte des changements possibles (croissance de la population d'une part, et sorties de l'Eglise d'autre part), le budget pour l'année à venir est basé sur une légère augmentation des recettes fiscales (pos. 900 400).

## **2. Compte des investissements**

Le budget d'investissement mentionne deux positions, cf. ci-dessous les lettres a et b:

- a) Un montant de frs 60'000.00 est prévu pour les premiers travaux d'assainissement de l'église de Morat. En particulier, il convient de signaler des dommages vu l'humidité (écaillage du plâtre) à proximité de l'autel principal et dans la crypte. Des mesures préliminaires ont montré que la saturation en humidité de la maçonnerie est très élevée. Pendant l'automne 2013, seront effectués des examens particuliers afin de déterminer les causes; il en découlera les mesures à prendre. Une première tranche de frs 60.000.00 est donc prévue en 2014 pour la restauration de la crypte.
  
- b) Le second montant est celui prévu pour la réparation du mur du « Törlweg » (env. frs 40'000.00). Une fois encore, l'eau a exigé son péage. La restauration du Törlweg appartient à la Commune de Morat: Sous réserve de l'approbation par le Conseil général de Morat, en décembre, la Ville prend en charge le réaménagement du chemin et le bas (40 cm) de la maçonnerie. La part des coûts de la paroisse est prévue pour la maçonnerie de grès de la partie supérieure du mur et le petit toit.

Le Conseil de paroisse